



# Inscriptions aux concours des personnels administratifs, de santé et sociaux, Session 2018

↳ Dates et modalités d'inscription aux concours

## 📄 Inscription obligatoire sur Internet (CYCLADES)



▶ Du 6 février au 6 mars 2018



Informations supplémentaires :

<http://www.education.gouv.fr/cid112194/les-concours-et-recrutements-administratifs-sociaux-et-de-sante-ass.html>

### Modalités d'inscription

**TOUS les concours déconcentrés** font l'objet d'une inscription sur l'application **CYCLADES**

Toute modification des données contenues dans le dossier doit faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat est considérée comme seule valable.

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

### Comment s'inscrire ?

1. Accédez à l'application **CYCLADES**

2. Créez un compte (impératif)

NB : lors de la création de votre **mot de passe**, l'utilisation de **caractères spéciaux** est obligatoire. Les caractères spéciaux sont par exemple : les points . ; ? les indicateurs de monnaies £ ou \$ le signe étoile \* etc.

3. **Confirmez la création de votre compte** : une fois votre compte créé sur **Cyclades**, vous recevrez un courriel de confirmation à l'adresse électronique que vous avez renseignée. Ce message est envoyé après un laps de temps variable (moins de 20 minutes en moyenne).

Dans le courriel de confirmation cliquez sur le lien "activer mon compte".

4. Retournez sur **CYCLADES** reconnectez-vous et réalisez votre inscription à un concours en choisissant le menu inscription.

## Conditions d'inscription

L'administration ne vérifie pas les conditions d'inscription avant les épreuves. Votre convocation ne préjuge pas de la recevabilité de votre candidature. En cas d'erreur, même de bonne foi, votre admission peut être annulée (art. 20 de la loi n° 84-16 du 11.01.1984).

### Les candidats peuvent consulter

- les programmes des épreuves des concours et examens professionnels ;
  - les conditions requises d'inscription ;
  - la nature des épreuves ;
  - les rapports des jurys des concours et examens professionnels
- sur le site internet du ministère de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/recrutement>

### Rapports des jurys

<http://www.education.gouv.fr/cid271/sujets-et-rapports-de-jury-pour-les-concours-et-examens-de-personnels-administratifs-sociaux-et-de-sante-ass-nationaux.html>

### Résultats des concours

Différentes informations sont accessibles sur les sites internet :

<http://www.education.gouv.fr/>

(en cliquant sur "concours, emplois, carrières", "personnels administratifs, sociaux et de santé") :

- les calendriers prévisionnels de proclamation des résultats d'admissibilité et d'admission ;
- les lieux et dates des épreuves d'admission ;
- les résultats d'admissibilité et d'admission.

Aucun résultat n'est donné par téléphone ou par courriel.

## Calendrier des épreuves d'admissibilité (dates indicatives) :



- ♦ Concours ADJAENES : 18 avril 2018
- ♦ Concours SAENES : 25 avril 2018

### D'autres infos...

<http://www.education.gouv.fr/cid5388/systeme-d-information-et-d-aide-aux-concours-administratifs-et-techniques-siac3.html>

SIAC 3

► Pour les concours concernant les personnels de laboratoire en EPLE (ITRF) : inscriptions à partir du 3 mars 2018

	Concours ASS 2018		<i>Pour rejoindre la CGT Educ'action</i>
Mme / Mr	Nom : .....	Prénom : .....	
Téléphone : .....	Mél : .....		
Adresse : .....			
Code postal : .....	Commune : .....		
Métier : .....			
Lieu d'exercice (adresse) : .....			
<i>Je renvoie ce coupon à : CGT Educ'action, 263, rue de Paris, case 549, 93515 Montreuil cedex - <a href="mailto:unsen@ferc.cgt.fr">unsen@ferc.cgt.fr</a></i>			